



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Département de l'instruction publique,
de la culture et du sport
Madame Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
Case postale 3925
1211 Genève 3

Carouge, le 5 septembre 2017

Concerne : Modification du règlement de la loi sur la culture suite au vote de la LRT

Madame la Conseillère d'Etat,

Votre consultation du 2 juillet 2017, relative à l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Le Comité de l'ACG s'est prononcé sur ce projet de règlement lors de sa séance du 4 septembre 2017. Considérant que votre proposition s'inscrivait en droite ligne avec la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^{ème} train) (LRT – 2), il a dès lors décidé de la préavisier favorablement.

Nous souhaitons néanmoins vous proposer une modification de forme au nouvel article 17 A alinéa 1 relatif à la nouvelle commission cantonale consultative d'accès à la culture (voir partie soulignée ci-dessous) :

¹Les membres de la commission sont désignés par le Conseil d'Etat parmi les collaborateurs des collectivités publiques œuvrant dans le domaine culturel, de la formation, du social et/ou de l'intégration :

- 4 représentants du canton dont l'un exerce la présidence de la commission ;
- 2 représentants de la Ville de Genève ;
- 2 représentants des autres communes désignés par l'Association des communes genevoises.

Par ailleurs, le but de cette commission étant de coordonner les activités des collectivités publiques en matière de culture, nous tenions à vous faire part que la composition équilibrée et paritaire retenue à teneur de votre proposition nous est apparue tout-à-fait opportune.

Vous remerciant de votre consultation et vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général

Alain Rüttsche

Le Président

Thierry Apothéloz